- PROGRAMME DE BILAN DE COMPÉTENCES -

Bilan de compétences LuNéo - 24 heures

CONTACT

Léticia GRANGER
06 33 18 60 24
leticiagranger.contact@gmail.com

Numéro de déclaration d'activité : 84430350443
Certificat QUALIOPI N°24FOR00740.1 | Document mis à jour le 20/10/2026
Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 529068025.
Le siège social est situé 12 route de la Versane, 43590 à Beauzac.

INTITULÉ DE LA PRESTATION : BILAN DE COMPÉTENCES LUNÉO - 24 HEURES

CONTEXTE GENERAL
L'article L. 6313-4 du Code du travail dispose : « Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » Ainsi le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts et d'acquérir les compétences lui permettant de piloter son projet de carrière.

Le bilan de compétences LuNéo est personnalisé et s'adapte au parcours, aux attentes et au projet professionnel de chaque bénéficiaire.
Le bilan est organisé en trois phases, conformément à l'article R. 6313-4 du Code du travail. Au terme du bilan, un document de synthèse écrit est remis et commenté au bénéficiaire.

RÉSULTATS ATTENDUS
La restitution des résultats du bilan de compétences est effectuée en fin de bilan au moyen d'un document de synthèse et de résultats détaillés dont le bénéficiaire est le seul destinataire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Au terme du bilan de compétences, la personne accompagnée aura :
- Identifié ses aptitudes et ses motivations, ses valeurs, ses atouts, ses points d'amélioration.
- Identifié et analysé clairement ses compétences professionnelles et personnelles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées prenant en compte les besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie.
- Défini un projet professionnel cohérent, prenant en compte les contraintes économiques et du marché du travail, incluant ou non un parcours de formation, lui permettant de développer son employabilité et de sécuriser son parcours.
- Identifié les plans d'action permettant la mise en œuvre du projet et les alternatives possibles.
- Développé des aptitudes à piloter sa carrière de manière autonome.

PUBLIC VISÉ
- Salarié, demandeur d'emploi, entrepreneur.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU BILAN DE COMPÉTENCES :
- En dehors du temps de travail Le salarié n'est pas tenu d'en informer son employeur.
- Sur le temps de travail. L'accord de l'employeur est nécessaire et la rémunération est maintenue (consultez à ce propos la fiche proposée sur le site service-public.fr).
- Partiellement sur le temps de travail. Une négociation entre l'employeur et le salarié est nécessaire.

PRÉREQUIS
- Pouvoir utiliser un ordinateur avec une connexion internet stable dans un environnement propice au bilan de compétences.

DURÉE DU BILAN DE COMPÉTENCES
- 24 heures d'accompagnement individuel, réparties sur une période indicative de 6 à 14 semaines.
- Le bilan peut se dérouler en présentiel, à distance ou en format mixte, selon le choix du bénéficiaire.
- Le rythme et la répartition des séances sont adaptés aux besoins du bénéficiaire, dans la limite des 24 heures prévues.
- Les temps de recherche personnelle, de travail autonome sur les supports et d'enquêtes métiers complètent l'accompagnement. Ils ne sont ni comptabilisés ni facturés comme des heures d'accompagnement.

LIEU DE RÉALISATION EN PRÉSENTIEL
Léticia GRANGER EI - 12 route de la Versane, 43590 Beauzac. Ce lieu garantit la discrétion et la confidentialité des échanges.

TYPE D'ACTION :
Bilan de compétences au sens du 2° de l'article L.6313-1 . Prestation non certifiante. Un document de synthèse confidentiel et un certificat de réalisation sont remis au bénéficiaire conformément aux exigences du Code du travail

TARIF DU BILAN DE COMPÉTENCES : 2 970 € NET DE TAXE - TVA EXONÉRÉE EN APPLICATION DU A DU 4° DU 4 DE L'ARTICLE 261 DU CGI.

MODALITES D'INSCRIPTION :
Nombre maximum de participants par session : 1 personne

A l'issue de l'entretien préalable offert réservable par téléphone (06 33 18 60 24) ou mail (leticiagranger.contact@gmail.com), un devis incluant montant, durée, planning, programme sera proposé par mail. La date de démarrage est confirmée après validation de l'inscription et du financement.
Pour les financements via CPF, les modalités restent identiques, si ce n'est l'ajout d'étapes de demande d'inscription en ligne via le site https://www.moncompteformation.gouv.fr, indiquées dans le mail de pré-inscription. Pour les autres demandes de prise en charge (OPCO, FAF...), un devis et une convention de bilan de compétences seront transmis. La validation définitive de l'inscription interviendra après réception de l'accord de financement ou, à défaut, du paiement par le bénéficiaire.

ACCESSIBILITE PSH :
Les besoins et contraintes de chaque bénéficiaire sont pris en compte dans l'organisation du bilan.
Le bilan est accessible à tout public. Les situations de handicap sont étudiées afin de proposer les adaptations possibles, dans la limite de nos compétences et de nos moyens humains et matériels.
Dans le cas où Léticia GRANGER EI ne disposerait pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande de la personne en situation de handicap, alors cette dernière sera orientée vers un organisme adapté.
Pour les personnes concernées par un besoin de compensation, merci d'en faire part à Léticia GRANGER par mail leticiagranger.contact@gmail.com.

DELAIS D'ACCES :
Délai d'accès estimé : de 15 jours ouvrés à 2 mois entre la validation de l'inscription et le début du bilan, selon le financement mobilisé et les disponibilités.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :
En cas de financement personnel, un contrat précise les modalités de règlement. Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai de rétractation applicable. À l'issue de ce délai, un premier versement ne dépassant pas 30 % du prix total peut être demandé. Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement du bilan, selon l'échéancier prévu au contrat. Le règlement s'effectue par virement bancaire.
En cas de financement par le CPF, les modalités de paiement sont celles de Mon Compte Formation.
En cas de financement par une entreprise ou un autre financeur, les modalités de règlement sont précisées dans la convention correspondante.

FINANCEMENTS MOBILISABLES :
- Fonds personnels avec possibilité de paiement jusqu'à 12 mensualités sans frais, selon l'échéancier contractuel
- Financement France Travail
- OPCO / FAF
- CPF

Pour vous aider à mobiliser un financement pour votre bilan, vous pouvez me contacter au 06 33 18 60 24 ou par mail : leticiagranger.contact@gmail.com
Pour les financements OPCO sans subrogation de paiement, l'entreprise ou le bénéficiaire règle la prestation selon les modalités contractuelles, puis sollicite le remboursement auprès du financeur. Cette disposition ne concerne pas les paiements effectués via Mon Compte Formation.

DÉMARCHE QUALITÉ ET DÉONTOLOGIE DU BILAN :
L'organisme prestataire s'engage à fournir un service de qualité et à respecter les droits du bénéficiaire.
Les principes éthiques de l'approche LuNéo et du cabinet Léticia GRANGER EI :
- Humanisme : L'Être Humain est la valeur centrale inaliénable de toutes nos actions.
- Neutralité : Léticia Granger EI est apolitique et non confessionnel, notre action est impartiale et l'aide est déterminée par les seuls besoins. Elle est fournie équitablement et sans discrimination.
- Autonomie et Responsabilisation : Léticia Granger vise l'autonomie et la responsabilisation de chaque bénéficiaire, qu'elle considère comme acteur de son accompagnement. Nous valorisons les compétences, potentiels et les ressources de chacun.
- Confidentialité : L'organisme prestataire s'engage à respecter une charte déontologique incluant notamment la confidentialité des informations du bénéficiaire.

INDICATEURS DE RÉSULTATS – BILANS DE COMPÉTENCES :
Résultats cumulés depuis le début du recueil : 28 réponses à chaud analysées ; satisfaction moyenne : 99,35 % ; recommandation moyenne : 99,29 % ; taux d'abandon : 0 %.
Les non-réponses ne sont pas intégrées aux moyennes.
Satisfaction = moyenne des cinq critères notés sur 5 et de la note globale sur 10 ramenée sur 5, puis moyenne des répondants. Recommandation = moyenne des notes à chaud sur 10. Dernière mise à jour : 20/10/2026.

CONTACT :
Pour tout renseignement, contacter Mme Léticia GRANGER, référente du bilan de compétences, par téléphone au 06 33 18 60 24 ou par mail leticiagranger.contact@gmail.com.

Léticia GRANGER

CONDITIONS MATERIELLES ET PRATIQUES

INTERVENANT ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :
Léticia GRANGER - 06 33 18 60 24.
Coach professionnelle certifiée depuis 2015, Titre RNCP niveau 6.
Praticienne DISC et Forces Motrices - certification Assessments 24x7
Consultante et formatrice, experte dans la prévention et l'accompagnement post burn-out, la santé mentale, le bien-être au travail et l'équilibre de vie pro/perso, le mentorat.
Conférencière dans le domaine de la santé mentale et des risques psychosociaux.
Auteure du livre "Du burnout à la renaissance".
Partenaire du Service santé au travail.

MODALITES PRATIQUES :
- 24 heures d'accompagnement individuel, en présentiel et/ou à distance, réparties sur une période indicative de 6 à 14 semaines.
- Suivi tout au long de l'accompagnement : par mail, WhatsApp ou téléphone, selon les besoins du bénéficiaire
- Émargement requis à chaque séance, en présentiel comme à distance
- Suivi à 6 mois

NATURE DES TRAVAUX :
- Apports de connaissances sur le marché de l'emploi, la connaissance des métiers et formations, les dispositifs de financement…
- Supports LuNéo remis au bénéficiaire pour travailler entre les entretiens. Ces supports pédagogiques comprennent des lectures, des exercices et des tests.
- Questionnaires d'intérêts professionnels RIASEC, questionnaires sur les valeurs et les besoins, exercices d'autoévaluation et fiches outils adaptés aux objectifs du bilan. Test DISC et Forces Motrices avec rapport personnalisé lorsqu'il est prévu dans le parcours.
- Questionnaire de vocation professionnelle : métier, création d'entreprise
- Enquêtes métiers : rencontres avec des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés
- Comptes rendus d'entretien rédigés par la consultante
- Co-rédaction, finalisation, présentation et remise au bénéficiaire du document de synthèse confidentiel

MOYENS TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES ET ASSISTANCE :
- Salle en étage (accessible par escalier) permettant de garantir la confidentialité des échanges.
- Supports pédagogiques PDF envoyés par mail ou via WhatsApp pendant toute la durée du bilan.
- Possibilité d'utiliser l'outil CANVA en ligne pour la rédaction du document de suivi.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE :
Pour WhatsApp et Canva, une assistance technique est assurée sous 48 heures ouvrées :
leticiagranger.contact@gmail.com ou 06 33 18 60 24.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU BILAN DE COMPÉTENCES :
- **Feuille d'émargement signée à chaque séance du bilan de compétences**
- Document de synthèse confidentiel co-rédigé, validé et remis au bénéficiaire en fin de bilan
- Questionnaire d'évaluation à chaud transmis à l'issue du bilan
- Questionnaire d'évaluation à froid transmis à 6 mois
- Rendez-vous de suivi à 6 mois : la consultante reprend contact avec le bénéficiaire pour faire le point sur sa situation, son projet, ses freins et ses réussites.
- Auto-évaluation de la consultante en fin de bilan

DOCUMENTS REMIS :
- Document de synthèse confidentiel, co-rédigé, validé et remis au bénéficiaire.
- Certificat de réalisation remis à l'issue du bilan.
- Les résultats détaillés et le document de synthèse restent confidentiels et ne sont communiqués à aucun tiers sans l'accord du bénéficiaire.

POUR ALLER PLUS LOIN :
Après votre bilan, en plus de votre entretien de suivi à six mois, il vous sera possible de demander un appui à la rédaction de vos CV ou lettres de motivation. De même, vous pourrez nous solliciter pour un accompagnement complémentaire adapté à vos besoins (formation en communication, management…)

Léticia GRANGER

DÉROULEMENT ET CONTENU DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le rythme et la répartition des 24 heures d'accompagnement sont adaptés aux besoins du bénéficiaire.

Entretien préalable - 45 minutes à 1 heure, offert et sans engagement, hors des 24 heures d'accompagnement
Cet entretien permet d'individualiser le projet du bénéficiaire, de comprendre sa demande et ses attentes et de vérifier que nous sommes compétents pour l'accompagner dans sa démarche :

- Découvrir les conditions de déroulement du bilan de compétences, la méthodologie, et le cadre de la collaboration
- Découvrir la méthodologie en trois phases
- Identifier des objectifs, intérêts, outils, méthodes, organisation…

Le déroulement du bilan de compétences doit suivre les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail, pour aider le bénéficiaire à confirmer son choix professionnel ou réinterroger la suite de sa carrière.

1. Phase préliminaire, analyse de la demande

- Analyse de la demande et des besoins de la personne bénéficiaire,
- Vérification du caractère volontaire de la démarche, notamment dans le cadre de la prescription et du cofinancement du bilan par l'entreprise,
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin du bénéficiaire,
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan. Proposition d'une prestation personnalisée (planification des rendez-vous et objectifs pour chacune des étapes)

2. Phase d'investigation, construction et pertinence du projet professionnel
Sur la base du bilan et des motivations de la personne bénéficiaire, cette phase permet de définir le projet professionnel et d'en vérifier la pertinence comme suit :

- Bilan personnel et bilan d'orientation
 - Analyse du parcours personnel et professionnel
 - Identification des centres d'intérêt, aspirations et profil de personnalité
 - Exploration des ressources et des potentialités inexploitées
 - Exploration des croyances, valeurs, peurs, freins, ressources, besoins, expériences, envies, atouts

- Exploration métiers - Analyse marché - Recherches documentaires
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
 - Analyse des compétences : connaissances, savoir-faire et savoir-être tant professionnels que personnels
 - Vérification de la faisabilité et cohérence du projet
 - Identification des possibilités, définition du projet et élaboration du plan d'action
 - Élaboration d'alternatives, incluant notamment un projet de formation, de VAE…

3. Phase de conclusion. Finalisation et formalisation
La phase de conclusions s'achève par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés de la phase d'investigation et de l'ensemble de son bilan. Le bilan se clôt par un document de synthèse co-rédigé, finalisé et validé avec le bénéficiaire, puis remis et commenté lors du dernier entretien. Il contiendra :

- l'analyse des compétences professionnelles et personnelles
- la définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle
- le recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- la définition des principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La durée de chaque phase est adaptée aux besoins du bénéficiaire et précisée dans son programme personnalisé, dans le respect des 24 heures d'accompagnement prévues.

Léticia GRANGER



Prêt·e à passer à l'action ?

Prenons rendez-vous pour parler de vous et de votre projet de bilan de compétences.

leticiagranger.contact@gmail.com

06 33 18 60 24

« Tout ce que vous avez toujours voulu se trouve au-delà de votre peur. »

Georges Addair

Léticia GRANGER EI
12 route de la Versane, 43590 Beauzac
06.33.18.60.24
leticiagranger.contact@gmail.com
SIRET : 529 068 025 00053 Code APE : 7022Z